



PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

***Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin***

***Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports***

Limoges, le 22 décembre 2011

Nos réf. : MC n°637

<S:\CHRONO 2011\pprct11-637-mc-courrier-pref-region-cr-clis-3nov2011-corrections.odt>

Affaire suivie par : Marion CENTOFANTI
marion.centofanti@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05.55.11.84.21 – Fax : 05.55.32.19.84

Réunion des trois CLIS départementales du Limousin

Compte-rendu de la séance plénière du 3 novembre 2011

I. Introduction

M. le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Vienne, introduit la séance en rappelant brièvement le contexte des mines d'uranium en Limousin.

II. Présentation du Groupe d'expertise pluraliste (GEP)

M. Guillaumont (président du GEP) présente les travaux du GEP sur les anciennes mines d'uranium :

- origines ;
- composition et moyens ;
- méthodologie et démarche ;
- le champ des travaux ;
- les constats et conclusions ;
- les 15 recommandations majeures ;
- les orientations pour poursuivre l'action ;
- les conclusions du GEP pour le PNGMDR (plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs) ;

La présentation complète du GEP est en annexe 2 du compte-rendu.

M. Gatet (Limousin nature environnement) rappelle l'importance de la participation du public. Il informe le représentant du GEP que, selon lui, les CLIS fonctionnent mal. Il indique qu'en 2011, seule la CLIS du département de la Creuse s'est réunie.

M. Gatet aimerait connaître l'avis du GEP sur ce point et souhaite que le GEP explique comment obtenir une réelle participation et concertation.

M. Gouguet (Sources et rivières du Limousin) estime qu'une lacune du GEP est l'absence totale d'expertise économique alors que cela aurait dû être une priorité. Il estime qu'un bilan coût-bénéfice est nécessaire. Il regrette qu'aucun économiste n'ait fait partie des experts membres du GEP.

M. Gouguet explique que ce n'est pas aux experts de dire ce qui est acceptable ou non, mais à la population. Il estime que cela ramène le débat à la problématique des CLIS.

M. Quévenne (Corrèze environnement) estime qu'il y a un fossé entre le GEP et la réalité. En effet, il regrette le manque de transparence, ce qui ne facilite pas la concertation.

Mme Prieur (association de défense de l'environnement des pays Limousins et du Limousin) souligne le travail qui a été fait, mais estime qu'une contre-expertise de la CRIIRAD, comme pour la division minière de la Crouzille en 1994, aurait été souhaitable. Elle souhaiterait que la CRIIRAD puisse se saisir du dossier.

M. Hourtoule (maire de Saint-Julien-aux-Bois) fait part de ses interrogations quant aux différentes dates évoquées régulièrement : 2014 (date initialement annoncée pour la mise en service de certaines futures installations d'AREVA Mines) et 2018 (date de fin des concessions). Il souhaite que soit précisée quelle sera la responsabilité d'AREVA à partir de 2018.

M. le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Vienne, inique que les CLIS doivent se réunir, et précise que la prochaine réunion de la CLIS Haute-Vienne sera programmée avant la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

M. Guillaumont (président du GEP) revient sur la question de l'amélioration de la participation et précise que les CLIS ne dépendent pas du GEP.

M. Marignac (GEP) estime que la participation est une question de mise en œuvre et un moteur interne. Les CLIS nécessitent un nombre d'acteurs suffisants pour discuter des différentes problématiques. Il précise que le GEP a émis des recommandations sur le rôle des CLIS mais qui restent des recommandations et pas des prescriptions.

Sur l'aspect économique, M. Marignac explique que le GEP n'a pas intégré les questions économiques et sociales car celles-ci ne faisaient pas partie de la lettre de mission du GEP. Cependant, cet aspect n'a pas été totalement occulté par le GEP en raison de son importance. Le GEP a recommandé d'intégrer un programme de recherche publique spécifique.

Sur la question de l'acceptabilité, le GEP ne pouvait pas en tant qu'expert se positionner sur une norme.

Concernant la CRIIRAD, M. Marignac souligne la différence de positionnement entre le GEP et la CRIIRAD. En effet, la CRIIRAD n'a pas souhaité collaborer avec le GEP avant la sortie du rapport, afin de rester dans une position de contre-expertise.

M. Schira (AREVA Mines) explique que la date de 2018 correspond à la date limite de validité des concessions détenues par AREVA Mines. Il précise que règlementairement, à partir de cette date, AREVA Mines ne pourra plus reprendre des travaux miniers, mais restera responsable des sites. Cependant, il est possible à terme qu'un transfert vers l'État soit effectué, comme cela a été le cas pour d'autres mines.

M. Schira informe les participants que la branche mines d'AREVA vient d'être filialisée et que les actifs ont été transférés à la société AREVA Mines.

M. Quévénne (Corrèze environnement) demande si la responsabilité d'AREVA sera maintenue pour les pollutions ou dispersions de stériles, au même titre que pour les effondrements miniers.

M. Gatet (Limousin nature environnement) estime qu'il est possible qu'une association participe au GEP et critique la position des experts.

Mme Bardi (maire d'Auriac) s'associe aux associations et regrette que la CLIS ne se soit pas réunie en 2011.

Mme la Secrétaire Général de préfecture de la Corrèze, précise que la préfecture attendait la réunion des trois CLIS départementales pour réunir la CLIS du département de la Corrèze, qui aura lieu prochainement.

M. Schira (AREVA Mines) explique que suite à la filialisation, AREVA Mines a écrit au ministère afin de régulariser la situation administrative des sites.

III. Présentation du rapport du conseil économique, social et environnemental régional du limousin (CESER)

M. Vareille (CESER), présente le rapport du CESER « La radioactivité en Limousin » :

- Présentation du conseil économique, social et environnemental régional ;
- Origines du rapport « La radioactivité en Limousin » ;
- Positions et recommandations du CESER ;

La présentation complète du CESER est en annexe 3 du compte-rendu.

M. le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Vienne, souligne la congruence entre le GEP et le CESER et qu'il souhaite qu'on se préoccupe aussi de l'avenir socio-économique des territoires.

M. Gatet (Limousin nature environnement) estime qu'il y a un contrôle des sites miniers uranifères depuis 2007 et que les contrôles effectués par AREVA NC font suite aux inspections de la DREAL ayant donné lieu à des procès-verbaux ou à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure. Il estime que les moyens alloués aux services de contrôle sont insuffisants.

Il souhaite des engagements en termes de moyens humains et financiers pour les services de l'État.

M. le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Vienne, le remercie de sa sollicitude et assure qu'il veillera à ce que les moyens alloués aux contrôles soient maintenus.

Mme Bardi (maire d'Auriaac) demande s'il existe un contrôle et suivi médical sur les anciens mineurs.

M. Fohlen (AREVA Mines) explique qu'AREVA a lancé un observatoire de la santé, avec des examens au cas par cas et qu'AREVA répond à toute sollicitation de la médecine du travail, en particulier en matière d'indemnisation des mineurs en cas de problèmes de santé liés à leur ancien métier.

M. Besse (ARS), explique que l'étude de Géolab (Université de Limoges) sur la méthodologie d'examen des cancers dans les espaces sous influence des sites miniers uranifères n'est pas conclusive. Un travail sur le sujet à partir des registres de cancer est difficile et peut permettre d'examiner l'opportunité d'une étude épidémiologique autour des sites miniers.

M. Marignac (GEP) précise qu'au niveau international les études sur les mineurs sont la principale source d'information sur les effets du radon.

Par ailleurs, il se félicite que le CESER se soit approprié les recommandations du GEP en local.

M. Vachon (maire de Champsanglard) explique, en tant qu'ancien mineur, qu'il n'a pas de suivi spécifique.

M. Gouguet (Sources et rivières du Limousin) estime que les études épidémiologiques peuvent amener à de fausses pistes et qu'il serait préférable de s'orienter vers des études toxicologiques.

M. Beffaral (1^{er} adjoint au maire de Bessines-sur-Gartempe) demande où il serait possible d'obtenir de l'information objective sur le sujet.

M. Marignac (GEP) précise ses propos sur les études épidémiologiques en expliquant qu'il faut porter une attention particulière à la fiabilité des conclusions.

IV. Présentation du recensement des stériles par AREVA NC

Mme Gerland (AREVA Mines) présente les travaux de repérage des stériles miniers effectués par AREVA NC :

- démarche au niveau national ;
- démarche au niveau régional pour le Limousin ;
- avancement au niveau régional ;
- méthodologie de recherche ;

- méthodologie pour les solutions de remédiations ;
- avancement du repérage des stériles au niveau national.

La présentation complète d'AREVA est en annexe 4 du compte-rendu.

M. Fohlen (AREVA Mines) précise que les résultats sur le recensement des stériles sur le département de la Creuse ont été communiqués à la DREAL et à l'ASN la veille et que ceux-ci seront communiqués par la suite aux élus et associations, puis en CLIS. Avant communication, il souligne que le Ministère et l'ASN souhaitent avoir connaissance des résultats du recensement.

M. Andres (AREVA) explique qu'il y a différentes méthodes pour évaluer un débit de dose avec des valeurs moyennées ou des valeurs ponctuelles, auxquelles des scénarios adaptés sont appliqués. Au maximum, une valeur de débit de dose ajouté de 10 mSv/an a été obtenue mais de façon très ponctuelle.

Mme la Secrétaire Générale de préfecture de la Corrèze, estime qu'il faut présenter les résultats dans chaque CLIS du département concerné.

M. Marignac (GEP) explique qu'il y a une grande attente des CLIS par rapport à ces résultats, due notamment aux délais de réalisation de ces travaux de recensement. Il rappelle que la valeur limite de 1 mSv/an du Code de la santé publique s'applique à l'ensemble des expositions ajoutées et insiste sur l'importance de la terminologie.

M. Quévenne (Corrèze environnement) demande si les constructions effectuées avec des matériaux marqués vont faire l'objet de contrôles, comme celles de Saint-Privat.

M. Andres (AREVA Mines) explique que des contrôles sont en cours sur les maisons repérées à Saint-Privat, suite aux engagements pris par AREVA NC en Préfecture de Corrèze en août dernier, et que des investigations sur l'origine des matériaux de construction sont encore en cours.

M. le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Vienne, conclut sur l'utilité de cette réunion des trois CLIS qui a permis de donner un niveau d'information égal à tous les membres des CLIS et lève la séance de la réunion plénière des trois CLIS départementales.

Annexe 1 : liste des participants

Préfectures :

M. Reiller, Préfet de la région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne.

M. Salomon, Sous-Préfet de Bellac et de Rochechouart.

M. Labro, chef du bureau de la protection de l'environnement, préfecture de la Haute-Vienne.

Mme Dubois, bureau de la protection de l'environnement, préfecture de la Haute-Vienne.

M. Nucho, Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse.

M. Remuzon, préfecture de la Creuse.

Mme Larrede, Secrétaire Générale de la préfecture de la Corrèze.

Services déconcentrés de l'État :

M. Besse, agence régionale de santé, délégation territoriale de la Haute-Vienne.

Mme Voinier, agence régionale de santé, délégation territoriale de la Corrèze.

M. Moulin, direction départementale des territoires de la Haute-Vienne.

M. Bouty, direction départementale des territoires de la Haute-Vienne.

M. Schmidt, direction départementale des territoires de la Creuse.

M. Bestautte, direction départementale des territoires de la Corrèze.

M. Schilz, chef de la division d'Orléans de l'autorité de sûreté nucléaire.

M. Boisaubert, adjoint au chef de l'autorité de sûreté nucléaire, division d'Orléans.

M. Ron, autorité de sûreté nucléaire, division d'Orléans.

M. Baena, adjoint au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

M. Beau, chef du service de prévention des pollutions, des risques et du contrôle des transports à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Mme Isner, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Mme Centofanti, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Élus :

M. Lageon, maire de Jouac (Haute-Vienne).

M. Marjault, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne).

M. Beffaral, 1^{er} adjoint au maire de Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne).

M. Couturier, maire de Saint-Sylvestre (Haute-Vienne).

M. Pleinevert, maire de Compreignac (Haute-Vienne).

M. Brouille, conseiller général du canton de Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne).

M. Vachon, maire de Champsanglard (Creuse).

Mme Bardi, maire d'Auriac (Corrèze).

M. Hourtoule, maire de Saint-Julien-aux-Bois (Corrèze).

Exploitant :

M. Fohlen, AREVA Mines, directeur de la responsabilité sociétale.
M. Schira, AREVA Mines, directeur de l'établissement de Bessines.
M. Kouaovi, AREVA Mines, responsable de l'après-mines.
M. Andres, AREVA Mines, responsable environnement France.
Mme Pouliquen, AREVA Mines, chargée de communication.
Mme Gerland, AREVA Mines.
M. Covez, AREVA Mines.

Associations :

Mme Tourmieux, union départementale des associations familiales de la Haute-Vienne.
M. Gouguet, président de sources et rivières du Limousin.
M. Gatet, Limousin nature environnement.
Mme Prieur, présidente de l'association de défense de l'environnement des pays Limousins et du Limousin.
M. Quévenne, Corrèze environnement.
Mme Pillet, association de défense de la Xaintrie.

Établissements publics :

M. Vigneron, département prévention et sécurité minière, bureau de recherches géologiques et minières.
M. Mauroux, bureau de recherches géologiques et minières Limousin.
M. Feuillade, LIMAIR.
M. Skrobot, conservatoire régional des espaces naturels du Limousin.
M. Theillaumas, office national de l'eau et des milieux aquatiques Haute-Vienne.

Experts :

• Membres du Groupe d'expertise pluraliste (GEP) :

M. Guillaumont, Président du Groupe d'expertise pluraliste.
M. Marignac, Groupe d'expertise pluraliste.

• Membres du conseil économique, social et environnemental régional du limousin (CESER) :

M. Vareille, rapporteur du rapport du CESER « La radioactivité en Limousin ».